

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRÉ D'OLÉARGUES
30330**Commune de Saint André d'Olérargues**
Compte rendu de la réunion du Conseil
Municipal

Le lundi 26 mars 2018 à 20 h 30

N° 03-2018

Date de la convocation : jeudi 22 mars 2018
Date d'affichage: jeudi 22 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1

Nombre de membres absents excusés : 1

Nombre de membres absents non excusés : 1

L'An deux mille dix-huit et le vingt-six mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Florent GANDI, maire.

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOUYSSOU Béatrice, M. FERRARI Jean-Marie,
M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard,
Mme MILOT Marie-Claude, M. ROUSSEL Daniel, M. SOUFFLET Bernard.

Procurations : M. CHEVALIER Lionel donne procuration à M. GANDI Florent.

Absents : Mme BOULLÉ Valérie, M. CHEVALIER Lionel.

DELIBERATION 370-2018:**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le maire présente les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 : Communal, AEP et Multiple rural.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017, sur le communal, AEP, et Multiple rural ;
- **CERTIFIE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 371-2018 :**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	22 515,05 €		69 170,90 €	120 964,91 €	91 685,95 €	120 964,91 €
intégration résultat SPANC				1 670,26 €		
Opérations de l'exercice	192 773,84 €	205 283,69 €	325 002,34 €	361 062,20 €	517 776,18 €	566 345,89 €
TOTAUX	215 288,89 €	205 283,69 €	394 173,24 €	483 697,37 €	609 462,13 €	688 981,06 €
Résultats de clôture	10 005,20 €	0,00 €	0,00 €	89 524,13 €	0,00 €	79 518,93 €
Restes à réaliser	202 000,00 €	230 650,00 €			202 000,00 €	230 650,00 €
TOTAUX CUMULES	417 288,89 €	435 933,69 €	394 173,24 €	483 697,37 €	811 462,13 €	919 631,06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	18 644,80 €	0,00 €	89 524,13 €	0,00 €	108 168,93 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Monsieur Gérard LAVAL est désigné président du bureau. Le maire se retire de la salle du conseil. Monsieur Gérard LAVAL soumet au vote le compte administratif de la commune ;

5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents : **APPROUVE** le compte administratif de la commune.

DELIBERATION 372-2018 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AEP

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		9 486,98 €		53 934,34 €	0,00 €	63 421,32 €
Opérations de l'exercice	50 766,69 €	25 974,19 €	36 136,79 €	53 343,29 €	86 903,48 €	79 317,48 €
TOTAUX	50 766,69 €	35 461,17 €	36 136,79 €	107 277,63 €	86 903,48 €	142 738,80 €
Résultats de clôture	15 305,52 €	0,00 €	0,00 €	71 140,84 €	0,00 €	55 835,32 €
Restes à réaliser	30 000,00 €	0,00 €			30 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	80 766,69 €	35 461,17 €	36 136,79 €	107 277,63 €	116 903,48 €	142 738,80 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	45 305,52 €	0,00 €	0,00 €	71 140,84 €	0,00 €	25 835,32 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Monsieur Gérard LAVAL est désigné président du bureau. Le maire se retire de la salle du conseil. Monsieur Gérard LAVAL soumet au vote le compte administratif AEP ;

5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents : **APPROUVE** le compte administratif AEP.

DELIBERATION 373-2018 :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – MULTIPLE RURAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 353,78 €		4 353,78 €	7 369,40 €	8 707,56 €	7 369,40 €
Opérations de l'exercice	4 503,99 €	4 353,78 €	6 081,92 €	9 000,00 €	10 585,91 €	13 353,78 €
TOTAUX	8 857,77 €	4 353,78 €	10 435,70 €	16 369,40 €	19 293,47 €	20 723,18 €
Résultats de clôture	4 503,99 €	0,00 €	0,00 €	5 933,70 €	0,00 €	1 429,71 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	8 857,77 €	4 353,78 €	10 435,70 €	16 369,40 €	19 293,47 €	20 723,18 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	4 503,99 €	0,00 €	0,00 €	5 933,70 €	0,00 €	1 429,71 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Monsieur Gérard LAVAL est désigné président du bureau. Le maire se retire de la salle du conseil. Monsieur Gérard LAVAL soumet au vote le compte administratif Multiple rural ;
5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents : **APPROUVE** le compte administratif Multiple rural.

DELIBERATION 374-2018 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 POUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	QUOTE PART RESULTAT SIVOM PONT LUSSAN	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-22 515,05 €		12 509,85 €	-582,31 €	Dépenses 202 000,00 € 230 650,00 €	28 650,00 €	18 062,49 €
FONCT	120 964,91 €	69 170,90 €	36 059,86 €	1 219,71 €	Recettes		90 743,84 €
transfert SPANC	1 670,26 €						

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	90 743,84 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		90 743,84 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 00):		0,00 €

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents.

DELIBERATION 375-2018 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 POUR LE BUDGET PRIMITIF AEP 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	9 486,98 €		-24 792,50 €	30 000,00 €	-30 000,00 €	-45 305,52 €
				0,00 €		
FONCT	53 934,34 €	0,00 €	17 206,50 €	Recettes		71 140,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	71 140,84 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		45 305,52 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25 835,32 €
Total affecté au c/ 1068 :		45 305,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents.

DELIBERATION 376-2018 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 POUR LE BUDGET PRIMITIF MULTIPLE RURAL 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Florent GANDI, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-4 353,78 €		-150,21 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-4 503,99 €
FONCT	7 369,40 €	4 353,78 €	2 918,08 €	0,00 €		5 933,70 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	5 933,70 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		4 503,99 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 429,71 €
Total affecté au c/ 1068 :		4 503,99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire,
Florent GANDI

